

SYNOFF

ACTU

JANVIER
2024

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

2024 : UNE RENTRÉE CHEZ CHEZ LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le 26 janvier dernier, Gaëlle JAMES et Isabelle TROUSLARD, Secrétaire générale et Secrétaire générale adjointe de **SYNERGIE-OFFICIERS**, rencontraient le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer dans un contexte social particulier eu égard aux nombreuses interrogations liées au JOP 2024. Cette audience est historique puisque **SYNERGIE-OFFICIERS** présentait ses revendications communes avec les deux organisations syndicales de commissaires, le SICP et le SCPN, afin de valoriser l'engagement quotidien et à venir de tous les cadres de la Police Nationale.



Forts d'un savoir-faire incontesté et d'un investissement sans faille des officiers et des commissaires, ensemble, nous avons proposé des mesures concrètes à la hauteur des ambitions de chacun, parmi lesquelles l'attribution de la Part P à tous les officiers éligibles.

Si la plupart des propositions ont été acceptées par notre ministre de tutelle (prime JOP, congés pour tous, accompagnement social notamment pour la garde d'enfants au cours de l'été), **SYNERGIE-OFFICIERS** demeure mobilisé : la DRHFS a d'ores et déjà été saisie pour chiffrer au plus vite et au mieux notre demande d'attribution de la Part P.

SYNERGIE-OFFICIERS saura se montrer digne de votre confiance en défendant avec ferveur vos intérêts !

ÉMEUTES 2023 SYNERGIE-OFFICIERS PARTICIPE À LA COMMISSION D'ENQUÊTE AU SÉNAT

Le 17 janvier 2024, **SYNERGIE-OFFICIERS** était entendu au Sénat dans le cadre d'une commission d'enquête sur les émeutes urbaines survenues à l'été dernier. A cette occasion, nous avons pu rappeler qu'il s'agissait d'un évènement d'une intensité et d'une ampleur inédites. Un palier a été franchi dans la destruction et l'attaque de bâtiments publics. Les policiers ont dû faire face à une situation insurrectionnelle avec des techniques de guérilla urbaine utilisées par des délinquants d'opportunité, animés par la volonté de tuer des policiers et d'instaurer le chaos. Face à ces actes odieux, il a fallu une mobilisation de moyens extraordinaires avec recours aux unités d'intervention spécialisées.

SYNERGIE-OFFICIERS a souligné l'abnégation et le sang-froid des effectifs engagés sur le terrain malgré l'absence d'équipement et le ravitaillement particulièrement tendu en munitions alors même que les locaux de police étaient ciblés. Il en a été de même quant à la mobilisation des services enquêteurs dont le travail d'investigation s'est poursuivi bien au-delà de la séquence visible des émeutes.

Enfin, notre organisation syndicale a mis en exergue l'impact négatif de la communication médiatique qualifiant une fois de plus de disproportionnée et non adaptée la réponse policière qui a pourtant permis de contenir avec efficacité ces épisodes de violences sans précédent.

SYNERGIE-OFFICIERS sera toujours à vos côtés pour vous défendre face au Police-bashing !

DES NOUVELLES DE L'ENSP



LA 28^e PROMOTION: Du 8 janvier au 16 février, l'ensemble de la promotion a commencé la période de stage «cousin». Cependant, durant cette séquence, les officiers stagiaires retourneront une semaine à l'ENSP Cannes-Écluse par 1/3 de promotion pour participer au stage Gestion de l'Ordre Public en compagnie de la 74^e promotion des commissaires de police de l'ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Au total, 386 officiers et 78 commissaires stagiaires seront ainsi formés à la Gestion de l'Ordre Public. Ainsi, c'est le 15 janvier 2024 que le nouveau directeur de l'ENSP David LE BARS procédait à l'ouverture du stage GOP en présence de Monsieur Ludovic KAUFFMAN, Directeur Central Adjoint des CRS, Monsieur Eric HEIP représentant la DNSP, Monsieur Olivier BOURDE, adjoint au sous-directeur de la DOPC, Madame Johanna PRIMEVERT représentant la DSPAP, et Monsieur Aymeric SAUDUBRAY, DNPJ Adjoint. Lors de son discours, le directeur de l'ENSP indiquait que ce stage Gestion de l'Ordre Public était essentiel et un point de passage incontournable de la formation des cadres de la police nationale. Madame LE HERICY, représentant l'Académie de police, clôturait cette cérémonie d'ouverture du stage de Gestion d'Ordre Public.

LA 29^e PROMOTION: Le 3 janvier, une partie de la promotion était de retour à Cannes-Écluse pour la 2nde partie des «Approfondissements des Techniques du métier d'Officier de Police axés dans le domaine judiciaire». L'autre partie de la promotion poursuit, quant à elle, sa formation en distanciel.

LA 30^e PROMOTION: Pour les futurs lauréats de la 30^e promotion, les épreuves d'admissibilités ont débuté le 23 janvier 2024. À ce jour, cette promotion, qui fera son entrée en septembre 2024, sera composée de 432 futurs officiers répartis de la manière suivante:

- 216 postes au titre du concours externe
- 43 postes au titre du premier concours interne
- 173 postes au titre du second concours

Toute l'équipe **SYNERGIE-OFFICIERS**, très présente à l'ENSP, se charge d'accompagner au mieux l'ensemble de ces jeunes officiers, qui sont l'avenir de notre corps.

PROLONGATION D'ACTIVITÉ ET DÉTACHEMENT DANS UN EMPLOI FONCTIONNEL

L'évolution démographique du corps conduit non seulement à un vieillissement du corps de commandement mais a aussi pour conséquence un allongement des carrières pour les officiers occupant les échelons sommitaux. C'est pourquoi un point d'actualité s'impose afin que chaque commandant détaché dans un emploi fonctionnel puisse envisager sereinement (et parfois par anticipation) son avenir.

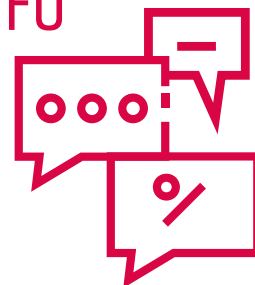
L'article 8 du décret de 2017-217 du 20 février 2017, qui concerne spécifiquement les emplois fonctionnels du corps de commandement stipule que «La nomination dans l'emploi de commandant divisionnaire fonctionnel est prononcée par arrêté du ministre de l'intérieur, pour une durée maximale de quatre ans renouvelables, sans que la durée totale dans un même emploi puisse excéder huit ans.

Lorsque l'emploi concerné est situé dans un établissement public de la police nationale, la nomination s'effectue sur proposition du président ou du directeur de cet établissement.
Lorsqu'un commandant divisionnaire fonctionnel se trouve, à l'issue de son détachement, dans la situation d'obtenir, dans un délai égal ou inférieur à deux ans, la liquidation de ses droits à pension au taux maximum défini au I de l'article L. 13 du code des pensions civiles et militaires de retraite, une prolongation exceptionnelle de détachement dans le même emploi peut lui être accordée, sur sa demande, dans la limite de deux ans. Il en va de même pour un fonctionnaire se trouvant à deux ans ou moins de la limite d'âge qui lui est applicable».
Dès lors, il importe de rappeler que pour les collègues déjà en prolongation, cette mesure est très restrictive nécessitant de se rapprocher de vos délégués pour une information optimale.

Chaque délégué **SYNERGIE-OFFICIERS** reste mobilisé pour évoquer votre situation individuelle.

FLASH

↳ INFO



Les résultats de l'avancement exceptionnel de commandant à compter de 9 ans sont parus. SYNERGIE-OFFICIERS félicite bien chaleureusement l'ensemble des lauréats.

Par ailleurs, la campagne d'avancement au grade de Commandant est ouverte. Pour rappel, le taux de promouvabilité est cette année de 18.75%. Chaque délégué demeure à votre disposition pour évoquer votre situation personnelle et ne manquera pas de vous représenter à l'occasion du dialogue social pour faire valoir vos intérêts.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les 280 futurs commandants (dispositif exceptionnel et voie classique), l'ENSP Cannes-Écluse a d'ores et déjà fixé les dates de stages :

Stage en présentiel

Semaine 20 (du lundi 13 mai)

Semaine 22 (du lundi 27 mai)

Stage en distanciel

Semaine 23 (semaine du 3 juin)

Semaine 24 (semaine du 10 juin)